



VOIR LA SURDITÉ. COMPRENDRE L'INCLUSION.

**GUIDE POUR LE MILIEU SCOLAIRE -
ENSEIGNANTS ET DIRECTIONS**



L'ENFANT SOURD OU MALENTENDANT EN CLASSE

QUI EST L'ENFANT SOURD OU MALENTENDANT EN CONTEXTE SCOLAIRE ?

Accueillir un élève sourd ou malentendant à l'école ne consiste pas seulement à lui donner une place en classe. Il s'agit de lui permettre de participer pleinement aux apprentissages, aux échanges avec les autres élèves et à la vie de l'école.

L'inclusion est une responsabilité collective. Elle se construit dans la durée, par la concertation, l'anticipation et l'ajustement des pratiques. Les aménagements visent à permettre à l'élève de participer et de montrer ses compétences sans être pénalisé par des obstacles liés à sa surdité.

Il n'existe pas de profil type d'élève sourd ou malentendant, ni de solution valable pour toutes les situations. Les besoins varient d'un élève à l'autre et peuvent aussi changer selon l'activité, le lieu ou le moment de la journée.

Ce guide propose des repères pour mieux comprendre ces réalités, repérer les obstacles qui peuvent apparaître à l'école et envisager des aménagements concrets. Il ne remplace ni l'échange avec l'élève et sa famille, ni l'avis des professionnels qui l'accompagnent. Il invite à construire avec eux un accueil adapté, évolutif et respectueux des choix et de l'autonomie de l'élève.

QUELLES DIFFICULTÉS PEUT-IL RENCONTRER ?

Certaines difficultés liées à la surdité sont peu visibles. Un élève peut donner l'impression de suivre tout en ne percevant pas certaines parties du cours, des échanges, des consignes,... L'effort fourni pour comprendre et compenser les informations manquantes peut aussi entraîner de la fatigue.

La réalité des appareils auditifs et des implants

Une idée reçue fréquente est : « Il est appareillé, donc il entend. » Une aide auditive ou un implant cochléaire ne garantit pas que l'ensemble des échanges oraux soient compris dans toutes les situations.

Le bruit de fond, la distance, les interventions qui se chevauchent ou encore l'absence de visibilité du visage du locuteur peuvent altérer la compréhension de la parole, même avec un implant cochléaire. L'élève aura plus de facilité à suivre une intervention dans un environnement calme et en face-à-face avec son interlocuteur plutôt qu'une discussion de groupe dans une classe animée.

Les stratégies de compensation

Beaucoup d'élèves sourds ou malentendants développent des **stratégies pour compléter les informations qu'ils perçoivent** : observer les visages, s'appuyer sur le contexte, anticiper une consigne ou repérer ce que font les autres élèves.

Ces stratégies peuvent être efficaces, mais elles demandent de l'attention et ne permettent pas toujours d'accéder à l'ensemble des informations. Elles peuvent aussi masquer les difficultés : un élève attentif ou qui acquiesce n'a pas nécessairement tout compris.

Une charge cognitive et une fatigue parfois invisibles

Comprendre un cours lorsque certaines informations sont difficiles à percevoir peut demander une **concentration soutenue**. L'élève doit parfois écouter, observer les personnes qui parlent, lire sur les lèvres, repérer le contexte et déduire des informations implicites, tout en suivant le contenu du cours.

Cet effort peut entraîner de la fatigue, notamment en fin de journée ou après une activité particulièrement bruyante. **Une baisse d'attention ou un besoin de calme ne signifie pas nécessairement un manque d'intérêt ou de motivation.**

Quand l'élève semble comprendre

Un élève peut donner l'impression de suivre alors qu'il a perçu qu'une partie d'un échange. Par exemple, il peut manquer une information lorsque l'enseignant parle en écrivant au tableau, lorsqu'un camarade intervient depuis le fond de la classe, ou lorsque plusieurs personnes discutent en même temps.

Les moments de transition méritent aussi une attention particulière : les consignes données pendant le rangement, les changements de local annoncés oralement ou les informations transmises dans le brouhaha peuvent être difficiles à percevoir. **Dans ces situations, l'élève peut acquiescer ou ne pas poser de question, alors qu'il n'a pas tout compris.**

Les échanges sociaux

Les échanges informels peuvent être particulièrement difficiles à suivre : conversations en groupe, discussions dans la cour, plaisanteries ou changements rapides de sujet. **L'élève peut alors éprouver des difficultés à participer, même s'il participe assidûment aux apprentissages.**

Les moqueries portant sur un appareil auditif, une voix ou une manière de communiquer doivent être prises au sérieux, comme toute situation de harcèlement. La vigilance de l'équipe éducative peut aussi s'exercer lors des récréations, des sorties et des activités collectives sans mettre l'élève à part ni le surprotéger.

QUELS SONT SES BESOINS ?

Les besoins d'un élève peuvent notamment varier selon son degré de surdité, son appareillage, son mode de communication et son parcours.

Deux élèves porteurs d'implants cochléaires ou d'aides auditives peuvent avoir des besoins très différents. Il est donc **important de ne pas tirer de conclusions à partir d'une expérience vécue** avec un autre élève. Le meilleur point de départ consiste à écouter l'élève et sa famille afin d'identifier ses besoins, ses difficultés et les éventuels obstacles que l'élève rencontre dans ses apprentissages.

DES GESTES SIMPLES QUI PROFITENT À TOUTE LA CLASSE

Ces ajustements améliorent la compréhension, la concentration et le climat de classe pour tous les élèves.

FACILITER LA LECTURE LABIALE

- articuler normalement, ne rien avoir en bouche ;
- se mettre à sa hauteur et parler en face de lui ;
- ne pas parler trop vite, ne pas crier ;
- ne pas se cacher le visage avec la main ou un livre ;
- éviter le contre-jour et veiller à un éclairage suffisant ;
- répéter les consignes et les réponses, ou demander à un autre élève de le faire ;
- faire respecter le temps de parole : un élève à la fois.

MODE VISUEL À RESPECTER

- tout support visuel est le bienvenu ;
- illustrer le plus possible : dessins, images, gestes ;
- accentuer l'expression du visage, les mimiques, les gestes ;
- pointer du doigt ce dont on parle : sur la feuille, au tableau, sur une affiche, ... ;
- mettre en place des repères visuels et utiliser des couleurs ;
- afficher le programme de la journée pour permettre d'anticiper les activités.

BRUIT

- faible audition, grande fatigue. Accorder des moments de repos ;
- réduire les bruits de fond parasites (fermer les fenêtres, travaux, tondeuses, ...) ;
- éviter de donner des consignes dans le bruit, ou pendant le rangement et les changements de local.

CONSIGNES

- formuler des consignes claires, les répéter et, si possible, les donner aussi par écrit ou par un support visuel ;
- vérifier que la consigne est comprise en demandant à l'élève de la reformuler, plutôt qu'en se contentant d'un signe de tête.

DES ADAPTATIONS SPÉCIFIQUES À LA SURDITÉ

Ces mesures se choisissent avec l'élève, sa famille et les professionnels qui l'accompagnent, selon sa situation et ses besoins.

- accueil d'une aide pédagogique en classe, d'un interprète en langue des signes (LSFB) ou codeur ;
- prise de notes par une personne tierce ;
- micro FM porté par l'enseignant et passé aux élèves qui prennent la parole ;
- sous-titrage des vidéos et des contenus audio ;
- adaptation/suppression des exercices d'écoute en cours de langues ;
- choix de la place de l'élève en classe, testée et ajustée avec lui ;
- demander à l'élève s'il souhaite que l'on parle de sa surdité à la classe, et comment (par lui-même, par l'enseignant, par un professionnel de la surdité ou pas du tout).



N'oubliez pas d'éteindre ou couper le micro FM en cas de pause, discussion privée dans le couloir,... C'est une erreur classique qui crée des situations très gênantes pour l'élève.

L'Apedaf a créé ces 2 affiches rappelant les consignes pour communiquer correctement avec un élève sourd ou malentendant. Si vous êtes intéressés, elles sont disponibles au téléchargement sur notre site : <https://apedaf.be/wordpress/campagne-2026-scolarite-de-lenfant-sourd-et-malentendant/>



Association des Parents d'Enfants
Déficients Auditifs Francophones
www.apedaf.be

Il/Elle est sourd•e Je fais quoi ?

Pas la peine de crier.
Pas la peine de s'énervner.

Juste 2,3 petites choses à savoir :



Va vers l'autre, qui est seul.



En groupe, une personne parle à la fois, en se désignant.



Parle en face à face.



Évite les endroits bruyants/de faire du bruit.



Parle avec une bouche dégagée, ni trop vite, ni trop lentement.



Parle dans un lieu éclairé et pas à contre-jour.



Attire son attention.



Fais-toi comprendre par des mimes, expressions ou par écrit.



Utilise un autre mot, un synonyme si ton premier mot n'est pas compris.



Association des Parents d'Enfants
Déficients Auditifs Francophones
www.apedaf.be

Il/Elle est sourd•e Je fais quoi ?

Pas la peine de crier.
Pas la peine de s'énervner.

Juste 2,3 petites choses à savoir :



Va vers l'autre, qui est seul.



En groupe, une personne parle à la fois, en se désignant.



Parle en face à face.



Évite les endroits bruyants/de faire du bruit.



Parle avec une bouche dégagée, ni trop vite, ni trop lentement.



Parle dans un lieu éclairé et pas à contre-jour.



Attire son attention.



Fais-toi comprendre par des mimes, expressions ou par écrit.



Utilise un autre mot, un synonyme si ton premier mot n'est pas compris.

ACCOMPAGNEMENT ET CADRE INSTITUTIONNEL

METTRE EN PLACE LES AMÉNAGEMENTS RAISONNABLES

En Fédération Wallonie-Bruxelles, un élève de l'enseignement ordinaire qui présente des besoins spécifiques attestés a le droit de bénéficier d'aménagements raisonnables adaptés à sa situation. Ces aménagements peuvent être matériels, organisationnels ou pédagogiques. Ils ont pour objectif de permettre à l'élève d'accéder aux apprentissages, d'y participer et de progresser dans son parcours scolaire.

Un aménagement raisonnable n'est donc ni une faveur ni un privilège. Il vise à compenser les obstacles rencontrés par l'élève, sans diminuer les objectifs d'apprentissage ni modifier automatiquement les compétences évaluées. La loi prévoit une limite lorsque les mesures imposeraient une charge disproportionnée à l'établissement. Cette appréciation doit tenir compte de plusieurs éléments, notamment des ressources et soutiens disponibles et de l'existence d'alternatives équivalentes.

Le protocole : construire et suivre les aménagements

Les besoins de l'élève et les réponses à y apporter doivent être examinés dans le cadre d'une concertation. Celle-ci réunit notamment **la direction ou son délégué, des représentants de l'équipe éducative ou du conseil de classe, le centre PMS ou les autres intervenants, ainsi que les parents ou l'élève majeur et les professionnels extérieurs qui accompagnent l'enfant au quotidien (aides pédagogiques, logopèdes, services d'accompagnement)**. Les aménagements sont élaborés et évalués en fonction des besoins particuliers de l'élève et de leur évolution. Le protocole en précise les modalités et les limites.

L'école a la responsabilité d'organiser cette concertation, de contribuer à l'élaboration du protocole et de faire connaître les aménagements aux membres de l'équipe concernés. Leur mise en œuvre ne peut pas reposer uniquement sur la famille ou sur l'élève, ni dépendre de la bonne volonté d'un enseignant isolé. Dans le secondaire, une coordination est particulièrement importante pour que les aménagements suivent l'élève d'un cours à l'autre. Le protocole doit être réexaminé lorsque les besoins évoluent ou que les mesures prévues ne répondent plus suffisamment à la situation.

Qui peut soutenir l'école ?

L'école peut mobiliser les ressources nécessaires pour analyser les besoins et construire des réponses adaptées. Le **pôle territorial** peut notamment soutenir l'équipe éducative dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables, en fonction de sa mission et de la situation de l'élève. Le **centre PMS** participe à la concertation prévue. Avec l'accord des personnes concernées, l'école peut aussi s'appuyer sur **les professionnels** qui connaissent l'élève, sa famille ou des **associations spécialisées comme l'APEDAF**.

La concertation permet de croiser les connaissances : l'élève connaît ce qui l'aide au quotidien, la famille peut partager son expérience, les professionnels apportent leur expertise, et l'équipe éducative connaît les exigences et le fonctionnement de la classe. L'objectif est de convenir de mesures concrètes, applicables et suivies dans le temps.

Des aménagements adaptés à la situation de l'élève

Pour un élève sourd ou malentendant, les mesures peuvent concerner la communication, les supports de cours, l'organisation de la classe, les outils techniques ou les évaluations. **Elles doivent être choisies avec l'élève et les personnes qui l'accompagnent**, plutôt qu'appliquées automatiquement à tous les élèves sourds.

Par exemple, le protocole peut préciser les modalités pour donner les consignes, rendre accessibles les contenus audio ou vidéo, faciliter la compréhension des échanges en classe, utiliser un système de microphone ou adapter les conditions d'une évaluation. Le placement dans la classe doit lui aussi être déterminé selon les besoins de l'élève et la configuration de la salle, plutôt qu'en imposant systématiquement une place précise.

Ces mesures doivent être communiquées aux enseignants et aux autres membres du personnel concernés. Une transmission est particulièrement importante lors d'un changement de cours, d'enseignant ou d'année scolaire, dans le respect de la confidentialité de l'élève.

LES PÔLES TERRITORIAUX

Ne pas être formé à la surdité, c'est normal

En tant qu'enseignant, il est **tout à fait normal de ne pas se sentir outillé face à la surdité** : ce n'est pas une compétence attendue dans la formation initiale.

Les pôles territoriaux existent précisément pour ça : ils apportent des conseils et des outils concrets, adaptés à la réalité de la classe.

La mission du pôle : vous aider à accueillir l'élève.

Le pôle territorial n'a pas vocation à se substituer à l'enseignant, mais à l'accompagner dans l'accueil d'un élève à besoins spécifiques.

Concrètement, il peut :

- proposer des pistes concrètes pour adapter les méthodes d'enseignement et les supports de cours ;
- accompagner l'équipe éducative dans la mise en place des aménagements raisonnables ;
- apporter une expertise sur la surdité.

Comment les contacter ?

Chaque école ordinaire est rattachée à un pôle territorial. La direction dispose des coordonnées du pôle de référence.

Quand les solliciter ?

Dès qu'un élève à besoins spécifiques est accueilli dans la classe ou dans l'école. Une école ou un enseignant, aussi motivé soit-il, ne peut pas disposer de toutes les connaissances nécessaires pour accompagner correctement un élève sourd : la surdité est une réalité spécifique, qui demande une expertise particulière. Faire appel au pôle dès l'arrivée de l'élève n'est donc pas une option réservée aux situations difficiles, mais une démarche naturelle et attendue.

Malheureusement, tous les pôles ne sont pas compétents en matière de surdité (manque de formation de leurs agents sur les spécificités de la surdité).



Si le pôle de la zone manque d'expertise interne sur la surdité, l'école et ses enseignants doivent demander aux parents les coordonnées des personnes qui suivent déjà l'enfant au niveau de la surdité ou faire appel aux acteurs spécialisés du secteur (APEDAF, Triangle Bruxelles ou Wallonie, centres pluridisciplinaires) pour co-construire un accompagnement adapté et ne pas s'en remettre uniquement au pôle.

APEDAF : info@apedaf.be ou T. 0472 58 82 13

TRIANGLE BRUXELLES : info@trianglebruxelles.be ou T. 02 373 52 94

TRIANGLE WALLONIE : services@trianglewallonie.be ou T. 02 633 43 10

ÉVALUATIONS ET RESSOURCES

Adapter une évaluation ne signifie pas la rendre plus facile, mais permettre à l'élève sourd ou malentendant de démontrer ses connaissances et compétences sans être pénalisé par des difficultés liées à sa surdité.

Les grands principes à retenir

- **Clarté des consignes** : s'assurer que les consignes écrites sont explicites et compréhensibles sans complément oral.
- **Conditions adaptées** : tenir compte du besoin éventuel de temps supplémentaire, d'un environnement calme, ou la présence d'un interprète si nécessaire.
- **Accessibilité des supports** : vérifier que les supports (audio, vidéo, dictée) sont adaptés ou remplacés par des équivalents accessibles.
- **Concertation en amont** : anticiper les aménagements avec l'élève, la famille et le pôle territorial, plutôt que de les découvrir le jour de l'évaluation.

Une évaluation adaptée, ce n'est pas un privilège

Ces principes visent à garantir une équité, pas un avantage. L'objectif reste d'évaluer les mêmes compétences, dans des conditions qui n'ajoutent pas de difficulté supplémentaire liée à la surdité.

EN CONCLUSION

Autour de l'enfant sourd, chaque professionnel et chaque service joue un rôle essentiel.

Selon ses besoins, tous peuvent travailler ensemble et mettre leurs compétences en commun afin de lui offrir un accompagnement cohérent, personnalisé et bienveillant.

Cette collaboration permet aussi de prendre en compte ses particularités, de l'accompagner au mieux dans son quotidien et de créer les conditions favorables à son épanouissement, à son autonomie et à sa réussite scolaire. L'objectif est ainsi de construire, avec l'enfant et son entourage, un parcours adapté à son rythme, à ses capacités et à ses besoins.

Réalisation :
APEDAF ASBL
Rue E. Feron 153 - 1060 Bruxelles
www.apedaf.be

Editeur responsable :
APEDAF ASBL

Rédaction :
Carine Vandenplas & Matteo Signorino

Conception graphique :
Carine Vandenplas

© APEDAF 2026

N° d'entreprise :
0418 527 581

N° de compte :
BE02 0010 6356 0540

RPM Bruxelles

Publié dans le cadre de la campagne
d'Education permanente 2026

Référence pour citer cette brochure :
APEDAF (2026) LA SCOLARITÉ DE
L'ENFANT SOURD ET MALENTENDANT,
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Une question ? Contactez-nous
education.permanente@apedaf.be
T 0472 58 82 13



AVEC LE SOUTIEN DE :

